



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 28 février 2018

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, CRETIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RONQUETTE Loredana.

Absents : CATTELAN Maurice, RICCIO Franck donne procuration à JAMEN Pascal, ROSSAT Philippe donne procuration à Philippe ROSSI, Michel SALLIERE donne procuration à Stephan BOIS. MERLOZ Christiane en retard.

Désignation du secrétaire de séance : BOIS Hélène.

1 - approbation du compte rendu du 12.12.2017

Aucune remarque n'est apportée.

Vote : 12 pour

2 – convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

La commune adhère depuis de nombreuses années à ce service qui assure le suivi médical de près de 14 000 agents.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Une délibération doit être prise pour signer la nouvelle convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans. Le taux de cotisation passe de 0.33 % à 0.36 % de la masse salariale.

Vote : 12 pour

3 – convention d'adhésion au service interim – remplacement du centre de gestion

Le Centre de Gestion propose aux collectivités ce service qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Cette mise à disposition peut intervenir dans les 3 situations suivantes : l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, le remplacement d'agents sur emplois permanents, et la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'adhésion à cette convention est gratuite.

Les frais de gestion s'établissent à 6 % de la rémunération brute de l'agent pour le portage administratif et à 7.5 % pour l'intérim.

Vote : 12 pour

4 – convention d'adhésion à l'amicale cœur de Maurienne

Rappel de la délibération prise pour l'adhésion à l'amicale en date du 18/12/2015.

Convention financière à intervenir entre la commune et l'amicale pour une subvention de 62.50 € versée par agent. 5 agents adhèrent en 2018.

Vote : 12 pour

5 – transfert de la compétence PLU à la 3CMA

En date du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a adopté le transfert volontaire de la compétence Plan Local d'Urbanisme des communes membres à la 3CMA.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le transfert proposé.

Ce transfert de compétence est un préalable obligatoire à l'élaboration d'un PLU Intercommunal. Les communes ne décident plus de son évolution, de même, la compétence « exercice du droit de préemption urbain » est transférée automatiquement à la 3 CMA.

Arrivée de Christiane à 18 h.40

Vote : 13 pour

6 – label ville prudente

Lecture du courrier de l'association Prévention Routière qui lance le label Ville prudente récompensant les villes et villages qui s'engagent pour améliorer la sécurité sur les routes et dans les rues, le cas pour notre commune.

Demande de rejoindre cette initiative qui témoigne de l'implication des élus pour la qualité de vie des administrés.

Vote : 13 pour

7 – RIFSEEP

Poursuite de la mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise, suite à sa mise en place actée par délibération du 15 décembre 2016.

Vote : 13 pour

8 – vente d'une parcelle rue du Cochard

Par courrier en date du 6 janvier 2017, Mme Léa EXARTIER nous interroge sur la parcelle communale B 784 d'une contenance de 18 m² située à l'intérieur de sa propriété.

Le conseil municipal décide la cession à l'euro symbolique. Les frais d'acte seront à la charge de Mme EXARTIER .

Vote : 13 pour

9 – promesse de vente TELT

Dans le cadre des acquisitions par TELT, et après vérification, il s'avère que la parcelle G 1783 « les Resses d'en Bas » de 37 m² a été omise.

La promesse de vente doit être signée pour la régularisation. Prix global de la vente 50 €.

Vote : 13 pour

10 – subvention exceptionnelle au sou des écoles

Monsieur le Maire, à la demande d'un conseiller affirme qu'il s'agit bien de l'aide octroyée dans le cadre du voyage de fin d'année en classe de mer, et n'a rien à voir avec la subvention annuelle versée à l'association.

Il rappelle que la commune participe tout au long de l'année à la vie scolaire, pour un budget annuel d'environ 10 000 €, fournitures scolaires, transport ...

Le coût total du voyage prévu est de 20 751 €. Les familles participent pour 7 840 €.

Manque 12 911 €.

49 élèves partent en voyage, 4 n'y participent pas.

La participation demandée aux familles est de 160 € par enfant, sachant que leur sera versée une compensation individuelle de la part de l'ASCD, (Association Savoyarde des Classes de Découverte) suivant le quotient familial de chacun.

Les demandes d'aide auprès du conseil régional et départemental n'ont pas abouties.

Une tombola est actuellement organisée auprès de la population ainsi qu'une demande auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 5 000 € pour 49 élèves.

Vote : 13 pour

11 – indemnisation du commissaire enquêteur

L'enquête publique pour la création de l'AFP a débuté le 26 février pour s'achever le 23 mars.

Les frais du commissaire enquêteur s'élèvent à 2 113.026 €.

De même, le remboursement des frais postaux se fera auprès de la DDT qui assure l'expédition des plis aux propriétaires. Le montant estimé est de 6 500 €.

Le conseil municipal décide d'assurer le règlement des différents frais liés à la mise en place de l'AFP.

Vote : 13 pour

11 – ouverture chalet plan d'eau des Oudins

Dans le cadre de la convention signée en 2017 avec l'EURL La Paillotte représentée par Nicolas Mollaret, ce dernier nous demande l'autorisation d'anticiper la date d'ouverture au 19 mai 2018, pour une durée de 4 mois.

Le conseil municipal au vu du sérieux et de l'implication de ce gérant accepte sa proposition, à charge pour lui d'ouvrir et de pourvoir au nettoyage des locaux. Il lui sera demandé 300 € supplémentaires.

Il est à noter que les bacs roulants seront supprimés dès cette année.

Voir pour la mise en place de conteneurs et s'assurer de l'accès par le SIRTOMM.

Pour ce qui est de la licence IV en mutation extérieure, le Conseil maintient le tarif de 2000 € pour l'année.

Vote : 13 pour

11 – délibération annuelle pour recrutement d'agents contractuels

2 délibérations sont à mettre en place dans le cadre du travail saisonnier aux espaces verts et dans celui de l'embauche de jeunes de 17 et 18 ans, pour une durée d'une semaine durant juillet et août.

Vote : 13 pour

12 - Compte rendu des commissions :

SOREA : Philippe CRETIN

Informations données à ce jour, de la société. L'embauche d'un nouveau directeur est en cours.

BUDGET

Les réunions de préparation se poursuivent. Il est à noter que la capacité d'autofinancement diminue chaque année davantage.

Sports et loisirs : Philippe ROSSI

Carnaval le 10 mars.

Communication : Hélène BOIS

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Le char avec la com jeunes se prépare.

Travaux : Georges RICCIO

- La commission s'est réunie le 6 février pour l'élaboration du programme des travaux.

- Salle des fêtes : les travaux ont commencé, le choix des carrelages a été validé.

- Cimetière : l'entreprise interviendra de nouveau fin mars pour remettre en place le scellement de la stèle ainsi que le changement d'une pièce.

Les services techniques interviendront pour les finitions paysagères.

Une consultation est prévue pour l'enrobé des allées.

- Benne des déchets verts : la gestion de ce site devient compliquée. Trop d'abus et de manque de civisme, Discussion pour changer le fonctionnement de ce site. Les caméras seront installées dès réception.

- Ramassage des encombrants, il se fera désormais sur inscription en Mairie pour faciliter la tournée. L'information sera distribuée avant le ramassage de mardi.

13- Questions et informations diverses

Point sur le recensement de la population, en baisse.

La séance est levée à 21 h.00.